



Erreur diagnostic et mauvais médicaments donnés

Par **AZOUZ605**, le **15/01/2014** à **19:49**

Bonjour, mon fils est tombé malade et avait en réalité une rhino-pharyngite et le médecin après plusieurs consultations, a découvert une rhino et a rien trouvé de mieux que de donner un médicament interdit à un nourrisson car interdit aux enfants de moins de 8 ans.

À l'hôpital le médecin urgentiste a rédigé un courrier au médecin lui rappelant qu'il avait fait une grosse faute car mon fils aurait pu faire une occlusion intestinale, etc. Il nous paraissait changé, il dormait beaucoup, mangeait peu et nous a fait une grosse fièvre on a eu très peur car c'est notre premier enfant et lorsque l'on s'est présenté à l'hôpital on nous a dit qu'il était possible de demander des dommages au médecin.

Comment se chiffrent ces dommages? car le médecin nous a dit que l'on pouvait porter plainte mais nous préférons un arrangement amiable avec indemnisation pour l'aggravation de l'état de santé de notre fils ainsi que la gêne occasionnée par son mauvais diagnostic (aller-retour chez lui et hôpital)

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **15/01/2014** à **20:05**

bjr,

je ne suis pas un spécialiste du droit de la santé.

comme les médecins sont assurés pour ce genre d'erreur de prescriptions, je ne pense pas qu'un médecin soit enclin à un arrangement à l'amiable ou l'argent sort de sa poche car il préfère que ce soit son assurance (qu'il paie fort cher) qui vous indemnise et les assurances connaissent les dédommagements pratiqués.

cdt
cdt